

Vendredi 13 décembre 2019

Publication du décret réformant la procédure civile

Le [décret](#) d'application de la loi pour la réforme de la justice, sur la procédure civile, a été publié hier au Journal officiel. Nous vous le transmettons, accompagné de fiches pratiques détaillant les changements au 1^{er} janvier.

[Consulter les fiches pratiques](#)

Cette fiche pratique traite des points suivants :

La procédure et la compétence devant le tribunal judiciaire :

- la procédure écrite ou la procédure orale ? ;
- le rappel des compétences.

La simplification des modes de saisine :

- les mentions obligatoires dans l'acte de saisine ;
- l'obligation de faire état, dans la demande initiale, des diligences entreprises en vue de parvenir à une résolution amiable du litige.

La mise en état devant le tribunal judiciaire :

- la procédure participative de mise en état ou d'instruction de l'affaire ([avec modèle](#)) ;
- les pouvoirs du juge de mise en état ;
- la procédure sans audience.

La représentation obligatoire par avocat :

- L'extension de la représentation obligatoire devant le tribunal judiciaire.
- La représentation obligatoire devant le Tribunal de commerce

L'exécution provisoire de droit des décisions de justice.

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)



+33 (0)1 53 30 85 60



servicecom@cnb.avocat.fr



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Pour être sûr(e) de recevoir nos communications, ajouter communication@newsletter.cnb.avocat.fr à votre carnet d'adresses.

[Pour vous désabonner, suivez ce lien](#)